

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 2 mai 2016

L'an deux mil seize et le 2 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 avril 2016.

Nombre de membres en exercice : 10

**Présents : MM. BAUJARD Roland – DENUELLE Sixte – DORY Sylvain - Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril - SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.**

**Absente démissionnaire : Mme CHUZEVILLE Nathalie**

Nomination du secrétaire de séance : M. Cyril POURREYRON

Le compte-rendu de la séance du 21 mars est approuvé à l'unanimité.

Décisions du maire prises par délégation : commande des travaux du cimetière

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la dématérialisation des actes budgétaires. Proposition approuvée à l'unanimité.

➤ **Dématérialisation des actes budgétaires**

Monsieur le Maire expose le procédé de la télétransmission à savoir de transmettre par Internet les actes soumis au contrôle de la Sous-Préfecture.

Pour transmettre de la même façon les actes budgétaires, il convient de signer un avenant à la convention du 27/05/2009 afin de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier.**

➤ **Délibération SDCI**

Monsieur le préfet demande à chaque commune de se prononcer sur la future fusion des communautés de communes, Saône-Beaujolais et Haut beaujolais, et de la commune de Saint Georges de Reneins. Dans l'attente du dossier explicatif que tous les élus recevront, cette décision est reportée au prochain conseil.

➤ **Bâtiments**

- Terrain de tennis : lancement des travaux  
La première réunion de chantier aura lieu le mardi 10 mai à 18 heures avec toutes les entreprises retenues.
- Salle de conseil : présentation des travaux  
Les travaux sont terminés, il reste à poser les rideaux qui sont commandés et le meuble de l'entrée qui sera livré prochainement. La commission fleurissement s'occupera de la décoration.  
Les artisans ont également mis à neuf certaines peintures de boiseries.
- Salle des fêtes : état d'avancement du projet  
L'étude de sol des fondations a été réalisée. L'avant-projet de l'aménagement de la salle des fêtes devrait être déposé en juin.

- Salle des marcheurs  
Projet d'en faire la salle de réunion pour toutes les associations

➤ **Finances : montage des dossiers de subventions**

- Le dispositif est un fonds spécial d'investissement pour le secteur public local (FSIPL) dont l'aide, sous forme de subventions, peut aller jusqu'à 80% du montant des travaux. Le dossier déjà présenté en sous-préfecture doit être complété à l'aide des délibérations du Conseil Municipal arrêtant les modalités de financement des opérations. M. l'adjoint aux finances présente ainsi les 3 dossiers de demande de subvention au FSIPL.

- **Aménagement du terrain de tennis**

Coût total de l'opération : 34 502 € HT

Subventions sollicitées 80% maxi : 27600 €

Etat : 15600 €

Conseil Départemental : 12 000 €

Autofinancement résiduel de la commune : 6902 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande et autorise M. le Maire à signer ce dossier.

- **Salle de conseil**

Coût total de l'opération : 11 131 € HT

Subventions sollicitées 80% maxi : 8 905 €

Etat : 8 905 €

Conseil Départemental : 0 €

Autofinancement résiduel de la commune : 2 226 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande et autorise M. le Maire à signer ce dossier.

- **Mur cimetière**

Coût total de l'opération : 4 975 € HT

Subventions sollicitées 80% maxi : 3 980 €

Etat : 3 980 €

Conseil Départemental : 0 €

Autofinancement résiduel de la commune : 995 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande et autorise M. le Maire à signer ce dossier.

➤ **Voirie**

Les travaux faits par la CCSB sont terminés.

Les fossés ont été faits avec la commune de Fleurie.

- **Convention avec Fleurie**

M. le Maire présente au conseil municipal les projets de convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre les communes de VAUXRENARD et de FLEURIE, durant l'année 2016, permettant aux salariés des services techniques des 2 collectivités, d'intervenir sur les 2 territoires

pour des travaux de curage de fossés, de fauchage des accotements et d'entretien des espaces verts.

Il précise que ces mises à disposition ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission administrative paritaire le 24 mars dernier.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Accepte les conventions de mise à disposition à intervenir entre la commune de VAUXRENARD et la commune de FLEURIE, pour les agents :

Ludovic DENOJEAN, adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à la commune de VAUXRENARD

Daniel FOREST, agent de maîtrise principal à la commune de FLEURIE

Gilles DIOT, adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe à la commune de FLEURIE

Précise que ces conventions seront conclues pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- **Route forestière**

Après un rendez-vous avec la CCSB (MM Fialaire, Ménichon et Devillaine), la CCSB serait disposée à prendre la maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la route forestière. Elle assurerait ainsi la trésorerie de l'opération dans l'attente des subventions attendues (80% maxi), les 20% restant à la charge des propriétaires concernés. La commune, pour sa part, demande qu'il soit procédé à un constat de l'état de la route avant et après les travaux.

M. Yves Brulé est le coordonnateur des propriétaires privés riverains.

- **Adressage**

La pose des plaques de rues et des numéros de maisons sont en cours.

➤ **Ecole : TAPS**

L'effectif de la classe s'élevant à 20 élèves à la rentrée, il y a obligation d'avoir 2 personnes pour encadrer le groupe.

Le fonctionnement passerait à 2 plages d'1 heure 30 et Mme Simone GUILLON, employée communale, serait présente.

Il faut envisager de délibérer pour l'augmentation des cotisations des familles.

Des 3 intervenants de cette année, seule Anaïs Riondy continuerait l'an prochain.

### **Questions diverses**

- 8 mai : dépôt de gerbe et remise médaille d'un pompier
- Fête des Mères : samedi 28 mai à 19 heures
- Carte communale : le devis de l'étude géotechnique s'élève à 3600 €
- Amendes de police : prévoir les devis pour le prochain Conseil
- Réunion Mutuelle : une quinzaine de personnes intéressées.  
M. Beaulieu tiendra des permanences au mois de juin en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 6 juin 2016 à 20 h 30**